



# RAPPORT FINANCIER 2021



---

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION	3
RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
ÉTATS FINANCIERS	26
BILAN	27
COMPTE DE RÉSULTAT	29
NOTES ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	32
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	59
ATTESTATION DU RESPONSABLE	66



# RAPPORT DE GESTION

1	RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE	4
1.1	Environnement commercial	4
1.2	Environnement financier	5
1.3	Faits marquants de l'exercice 2021	6
1.4	Événements postérieurs à la clôture	6
1.5	Analyse des comptes	6
1.6	Perspectives 2022	10
1.7	Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme (IFT)	10
1.8	Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices	11
1.9	Autres éléments d'information	11
2	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	17
2.1	Le conseil d'administration, le président-directeur général	17
2.2	Le comité d'audit, des comptes et des risques	17
2.3	Rémunérations attribuées aux administrateurs et aux mandataires sociaux	18
2.4	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	18
2.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale	18
2.6	Rapport ESG-Climat	18
2.7	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2021	19



# 1 RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE

## 1.1 Environnement commercial

La réassurance mondiale est un marché qui a généré en 2021 des primes globales de près de 350 Md\$. Ce montant correspond à un taux de cession d'environ 5 %. Un tiers provient de l'assurance Vie et deux tiers de l'assurance Non-Vie. Le top 5 des acteurs du Marché reste inchangé : Munich Re, Swiss Re, Hannover Re, Berkshire Hathaway et SCOR.

Le secteur continue d'évoluer entre, d'une part, l'augmentation des prix d'assurance notamment pour les grands risques et, d'autre part, l'augmentation des prix du marché de la rétrocession qui se tend à nouveau. Après une année 2020 marquée par la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sur toutes les lignes d'activité, un retour graduel à une situation plus courante était attendu en 2021. Si l'épidémie de la Covid s'est poursuivie, le marché de la réassurance a été touché sur d'autres lignes d'activités par la survenance de plusieurs événements catastrophiques atypiques, tant au titre d'événements naturels que du fait de l'homme.

- Événements naturels :
  - Le gel et les tempêtes de neige ont paralysé le Texas au premier trimestre ;
  - Des pluies torrentielles concentrées sur une zone réduite en Belgique et en Allemagne ont causé en juillet 2021 des inondations meurtrières et des dommages d'un coût historiquement élevé ;
  - Ida a touché l'État de New York en septembre ;
  - Des méga incendies ont frappé la Californie en octobre.
- Événements du fait de l'homme :
  - En Afrique du Sud, les incendies et les pillages d'entreprises et d'entrepôts consécutifs aux émeutes ont atteint un niveau record que le pool de protection ad hoc n'avait pas anticipé ;
  - Sur le canal de Suez, l'échouement du tanker Ever Given qui a paralysé le trafic de cette voie de commerce essentielle a illustré la vulnérabilité de l'économie globale à un incident isolé ;
  - En 2021, les demandes de rançons consécutives à des attaques cyber ont très fortement augmenté, remettant en cause l'assurabilité de ce risque.

Cette succession d'événements éclaire les difficultés du secteur à suivre les évolutions de la sinistralité aussi bien en terme de fréquence que d'intensité. Le changement climatique, les transitions énergétique et numérique ouvrent le champ à des scénarii de catastrophes, potentiellement corrélées ou non, et où cet univers de risque en expansion pourra être traité par de nouvelles capacités de marché et des partenariats publics privés.

Ce contexte a forcé les acteurs de la réassurance à revoir certains de leurs modèles de risque en cours d'année et parfois aussi leur appétit pour certaines lignes d'activité. Il a conforté la pertinence et la prudence de la politique de souscription que CCR Re applique depuis plusieurs années, continuant notamment d'éviter la souscription aux États-Unis. Il aura également permis de procéder à des ajustements tarifaires adéquats, ainsi qu'à des adaptations des clauses et des garanties contractuelles pour certains risques (tels que le cyber, les carences de fournisseurs, les annulations ou la pandémie) et certains types de couvertures (*aggregates*, par risque ou pluriannuelles).

Ainsi, en Non-Vie, les protections cat ont particulièrement été ciblées, certains réassureurs se désengageant en faveur de branches de long terme pour favoriser leur diversification. Les cédantes ont tenté de maîtriser leur budget en restructurant leurs programmes par une hausse des franchises ou une évolution des portées.

Sur les branches Vie, le secteur a globalement connu une relative stabilité tarifaire ayant pu éprouver sa résilience à la pandémie dans de nombreux pays.

Finalement, au lieu d'un durcissement généralisé, une séparation assez nette a été observée entre les traités touchés en 2021, qui ont subi de fortes augmentations de conditions (+10 % en moyenne en dommages aux biens Allemagne avec des maximums pouvant atteindre +80 %, +30 % en Belgique, augmentations importantes sur les traités Vie impactés par la pandémie en Amérique Latine et au Moyen-Orient), et les affaires sans sinistres dont les tarifs sont restés stables.

Les dossiers restent jugés sur leur mérite propre et ne subissent pas d'impact global Marché.

1

## 1.2 Environnement financier

En 2021, les marchés d'actions des pays développés ont affiché de belles performances tant en Europe qu'aux États-Unis. Les indices Eurostoxx 50 et CAC 40 ont progressé respectivement de 21 % et 29 % alors que les indices SP500 et Nasdaq ont bondi respectivement de 27 % et 21 %. L'accélération de l'inflation, les déboires des promoteurs immobiliers chinois et le durcissement de la politique interne de Xi Jinping ont en revanche largement pesé sur les marchés d'actions des pays émergents.

L'année 2021 a été une année de recouvrement au niveau de la croissance économique des pays développés après la crise économique induite par les restrictions diverses que les États ont adoptées en 2020 dans le contexte de la pandémie. La croissance économique de part et d'autre de l'Atlantique a été stimulée par des politiques budgétaires expansionnistes et des politiques monétaires très accommodantes.

- Aux États-Unis, la demande domestique est restée forte en 2021 mais les chiffres des dépenses de consommation des ménages ont fini l'année avec un repli de 0,6 % en décembre. La persistance de l'inflation (7,0 % en glissement annuel en décembre au plus haut depuis 1982) et la baisse du taux d'épargne en 2021 devraient peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Les chiffres de créations d'emplois dans le secteur privé publiés en janvier 2022 (à 444 K créations) montrent le dynamisme du marché du travail américain. Le salaire horaire moyen constitue un facteur d'incertitude à un niveau de 5,7 % en glissement annuel sur janvier 2022. La vague de Covid Omicron devrait également entraîner des comportements plus précautionneux, d'autant que le taux de vaccination est parmi les plus bas des pays développés (62 %). L'indice des prix à la production en décembre reste élevé à 12,2 %, nettement supérieur à l'indice des prix à la consommation (7,0 %), ce qui pourrait signifier que les marges des entreprises vont être rognées si les hausses de coûts ne sont pas répercutées dans les prix à la vente. Dans ce contexte, une hausse des prix des produits manufacturés pourrait s'enclencher. Le marché du travail est revenu à l'équilibre avec un taux de chômage de 4,2 % proche du point bas de fin 2019 à 3,6 %. Malgré les incertitudes économiques et sanitaires, la Fed a décidé de durcir sa position pour lutter contre l'inflation et a annoncé une accélération de la réduction de ses achats nets d'actifs si bien que le marché obligataire anticipe désormais quatre hausses de taux en 2022.

- En zone euro, la production industrielle est restée bien orientée en cette fin d'année 2021 grâce au rebond de la production automobile, en particulier en Allemagne. En revanche, les enquêtes de confiance aux entreprises et aux ménages ont légèrement reflué. Les ventes au détail restent bien orientées en décembre à +2 % après un mois de novembre particulièrement dynamique (+8,2 %). Ce léger reflux dans les dernières données s'explique également par la hausse des prix qui rogne le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, la BCE a annoncé qu'elle mettra fin en mars 2022 au programme d'urgence PEEP adopté pendant la crise (Pandemic Emergency Purchase Programme). Cependant, la BCE a décidé en parallèle d'augmenter les achats nets au sein de l'APP (Asset Purchase Program) à hauteur de 40 Mds€ par mois au T2, 30 Mds€ au T3 puis 20 Mds€ à partir d'octobre 2022 et ceci pour une durée encore indéterminée. La réduction des achats nets sera donc très progressive sur l'ensemble de l'année 2022. En raison d'une inflation qui restera élevée pendant une période plus longue que prévu, une hausse des taux est désormais possible à la fin de 2022 selon C. Lagarde. Cependant le caractère transitoire de l'inflation est affirmé et illustré à travers les dernières projections d'inflation de la BCE qui se situent en-deçà de 2 % en 2023 et 2024.

Tout comme en 2020, les marchés d'actions ont clôturé l'année à des niveaux élevés. Le nouveau variant Omicron, plus contagieux mais moins dangereux dès lors que les populations des pays développés sont en grande majorité vaccinées, n'inquiète plus véritablement les intervenants de marchés. Les flux continuent de s'orienter vers les marchés d'actions dans un contexte de taux bas dans lequel le rendement n'existe plus qu'au travers des dividendes distribués par les actions. La remontée des rendements en fin d'année 2021, liée aux resserrements des politiques monétaires de la Fed en 2022 et probablement de la BCE en 2023, n'a pas entamé la confiance des marchés financiers sur les marchés d'actions sur la fin de l'année.

Les taux ont connu des mouvements erratiques avec une forte hausse des taux longs français (échéance 10 ans) qui se sont tendus de 66 points de base jusqu'à mi-mai pour remonter à 0,30 %. Les taux ont ensuite baissé de 46 points de base jusqu'à -0,16 % début août, puis sont repartis à la hausse dans le contexte de la prise en compte des tensions inflationnistes dans les politiques monétaires des grandes banques centrales. Les taux des OAT à 10 ans clôturent ainsi l'année 2021 à 0,20 % en hausse de 56 points de base sur l'année 2021.

S'agissant du crédit obligataire, le niveau des primes de risque crédit est resté relativement stable sur le crédit de qualité. Les primes de risque crédit de l'indice Itraxx Europe correspondant au niveau moyen des primes de la catégorie « investment grade » européenne, sont étales sur la période à 48 points de base.

Dans le contexte de l'année 2021 plutôt porteur pour les actifs risqués, le groupe CCR a opté dès le début de l'année pour une exposition maximale sur les marchés d'actions. Sur une allocation stable par rapport à fin 2019, le fonds de protection a été déployé à 90 % d'exposition et ceci sur une grande partie de l'année. Ainsi, les portefeuilles ont bien profité du rebond des marchés d'actions après avoir été protégés efficacement du trou d'air que nous avons connu en 2020.

Sur les produits de taux, l'année 2021 a débuté avec un montant élevé de placements monétaires qui a été réduit tout au long de l'année, ce qui a contribué, toutes choses étant égales par ailleurs, à améliorer le rendement courant des portefeuilles obligataires.

Enfin, le groupe CCR a décidé d'augmenter significativement son exposition aux infrastructures (catégorisées en actifs réels, avec les actifs immobiliers) liées à la transition énergétique. Il a notamment cherché à investir dans des infrastructures qui utilisent des techniques innovantes pour produire de l'énergie décarbonée, l'hydrogène apparaissant naturellement comme une source d'énergie d'avenir. L'hydrogène vert, produit à partir d'énergie décarbonée, représente un substitut aux hydrocarbures avec l'avantage majeur de permettre le stockage de l'énergie. Le fonds d'infrastructures liées à la transition énergétique dans lequel le groupe CCR s'est engagé est un fonds d'impact qui représentera environ 1 % des actifs du Groupe.

Le groupe CCR a par ailleurs défini une politique d'investissement ESG et Climat qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

### 1.3 Faits marquants de l'exercice 2021 157 Re

Le sidecar 157 Re a été reconduit avec un troisième compartiment (157 Re 21) offrant une capacité en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Plus que jamais, il apparaît comme une solution agile d'utilisation du capital tiers afin d'accompagner le développement de CCR Re.

### Gestion de la Covid-19

Au plan opérationnel, la gestion de la pandémie de Covid-19 en 2021 par les équipes de CCR Re n'a posé aucune difficulté. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA), déployé en 2020 pour faire face aux conséquences opérationnelles de la pandémie, a été de nouveau activé en 2021 lorsque la situation sanitaire l'a exigé.

Au plan technique, les provisions enregistrées fin 2020 au titre des sinistres liés à la Covid-19 ont été liquidées *in boni* ce qui a compensé le coût de la pandémie pour 2021.

### Notations

S & P a confirmé le 6 mai 2021 la note de solidité financière de CCR Re à « A » avec une perspective stable.

AM Best a confirmé le 28 juillet 2021 la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent » avec une perspective stable.

## 1.4 Événements postérieurs à la clôture

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre en Ukraine, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur CCR Re. En effet, CCR Re n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie dans son portefeuille de réassurance ; son exposition indirecte dans les branches spécialisées devrait vraisemblablement rester limitée. CCR Re n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de CCR Re est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

## 1.5 Analyse des comptes

### Primes émises

Le chiffre d'affaires de CCR Re ressort à 843 M€, en hausse de 25 % par rapport à 2020 à cours de change constants<sup>1</sup> (30 % au cours de clôture). Cette hausse intègre d'importantes régularisations sur exercices antérieurs ; sans ces régularisations, le chiffre d'affaires courant a augmenté de 21 %.

L'objectif de chiffre d'affaires prévu dans le plan stratégique 2020-2022 « Streamline » a donc été atteint dès 2021 avec un an d'avance, ce qui conduit CCR Re à préparer un nouveau plan stratégique pour l'horizon 2025.

<sup>1</sup> Les variations à cours de change constant correspondent à la comparaison entre les données réelles 2021 converties au taux de change du 31 décembre 2020 et les données 2020 au taux de change du 31 décembre 2020.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- les primes émises pour l'activité « Non-Vie » s'établissent à 545 M€, en hausse de 32 % par rapport à 2020 (hausse de 27 % à cours de change constant). Elles représentent 65 % des primes émises. Cette hausse de 112 M€ à cours de change constant provient principalement des affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie ;
- les primes émises pour l'activité « Vie » s'élèvent à 298 M€, en hausse de 26 % par rapport à 2020 (hausse de 20 % à cours de change constant). Elles représentent 35 % des primes émises. Cette évolution de +47 M€ à cours de change constant provient essentiellement des affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

### Primes rétrocédées

Les primes acquises rétrocédées s'élèvent à 52,2 M€ (vs 36,2 M€ en 2020), dont 5,4 M€ de primes frontées (vs 6,9 M€ en 2020), et 34,0 M€ de primes Cat (vs 17,6 M€ en 2020).

La hausse des primes rétrocédées sur le périmètre dommages aux biens s'explique par le développement du portefeuille, les hausses tarifaires, les primes de reconstitution faisant suite aux événements survenus en 2021, ainsi que par la hausse des cessions à destination du side-car 157 Re.

### Ratio combiné Non-Vie et marge technique Vie

#### Lignes d'activité « Non-Vie »

Le ratio combiné de CCR Re s'établit à 96,6 % au 31 décembre 2021, contre 103,2 % en 2020. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P<sup>2</sup> de 66,5 % (vs 73,7 % en 2020) ;
- un ratio de frais<sup>3</sup> de 30,1 % (vs 29,4 % en 2020).
- Les catastrophes naturelles représentent une charge nette de rétrocession de 43 M€ (vs 3,5 M€ en 2020). Ces dernières contribuent pour 9,2 points au ratio S/P (vs 1,0 point en 2020). Les tempêtes Bernd, Volker et Wolfgang, survenues en juillet dernier, expliquent cette forte charge avec un coût de 55 M€ brut de rétrocession (22 M€ net).

- Les sinistres majeurs d'origine humaine représentent une charge de 15 M€, en brut et en net de rétrocession (vs 20 M€ nets en 2020), et contribuent pour 3,3 points au ratio S/P (vs 5,5 points en 2020). Les deux sinistres majeurs qui concernent CCR Re sont les émeutes en Afrique du Sud (juillet) et l'incendie d'un entrepôt en Corée du Sud (juin).
- Le coût de la pandémie de Covid-19 est de 5 M€ en brut et en net de rétrocession (vs 44 M€ en 2020) et contribue pour 1,1 point au ratio S/P (vs 12,4 points en 2020).
- La sinistralité attritionnelle représente 52,9 points de ratio S/P contre 54,9 points en 2020. Cette baisse de 2 points s'explique principalement par la poursuite de l'amélioration de la rentabilité du portefeuille en branches longues.

#### Ligne d'activité « Vie »

Le taux de marge technique<sup>4</sup> de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 3,1 % en 2021 (vs 2,2 % en 2020).

La pandémie de Covid-19 continue de peser sur la marge de la branche Vie avec un coût de 8 M€. Hors sinistres Covid 19, la rentabilité des affaires Vie est stable.

### Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2021 à 38 M€, soit un ratio de coût<sup>5</sup> de 4,3 %, venant de 4,9 % en 2020 et de 5,5 % en 2019.

### Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 36 M€. Il est composé des produits financiers courants à hauteur de 28,1 M€, d'une charge liée à la dette subordonnée de -12,5 M€, et des plus-values nettes réalisées à hauteur de 20,7 M€.

En 2021, le rendement des actifs investis<sup>6</sup> de CCR Re s'est élevé à 1,9 %, contre 2,5 % en 2020. La baisse du taux de rendement est liée à celle des rendements obligataires ainsi qu'à de moindres réalisations de plus-values.

<sup>2</sup> Rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession) et des frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>3</sup> Rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

<sup>4</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie », d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie », d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

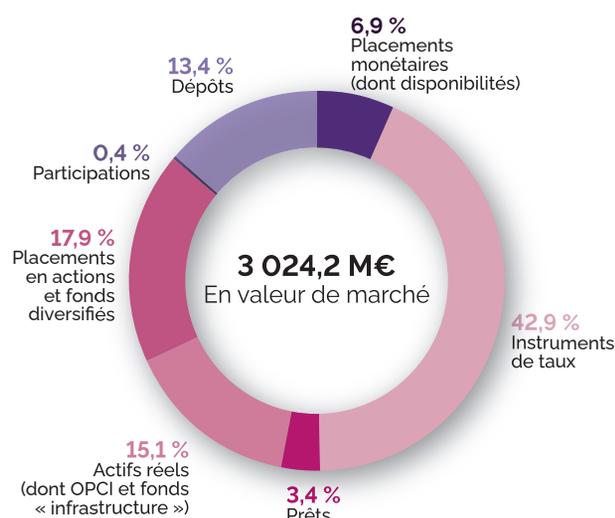
<sup>5</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes.

<sup>6</sup> Rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et lencours des placements, d'autre part, hors titres de participations de la filiale luxembourgeoise, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

## Gestion financière et immobilière

Les placements<sup>7</sup> s'élèvent à fin 2021 à 2 593,3 M€ en valeur nette comptable, dont 224 M€ en dépôt auprès des cédantes, contre 2 514,9 M€ au 31 décembre 2020.

Compte tenu de la situation sur les marchés financiers et immobiliers et des cessions réalisées au cours de l'exercice 2021, les plus-values latentes nettes s'élèvent à 430,9 M€ à fin 2021, contre 409,4 M€ un an plus tôt. Le montant total des placements financiers et immobiliers de CCR Re, considérés en valeur de marché, atteint 3 024,2 M€, en progression de 3,4 % par rapport à fin 2020.



À la clôture de l'exercice, la structure des placements de CCR Re en prix de revient et valeur de marché s'établit ainsi :

MONTANTS EN M€	31/12/2021			31/12/2020			Variation N – N-1			
	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	Valeur de marché (VM)	VM %	VNC	%	Valeur de marché (VM)	%
Placements monétaires (dont disponibilités)	207,9	207,9	6,9 %	381,3	381,2	13,0 %	-173,4	-45,5 %	-173,4	-45,5 %
Instruments de taux	1 260,0	1 298,2	42,9 %	1 029,4	1 090,4	37,3 %	230,6	22,4 %	207,9	19,1 %
Prêts	96,7	101,5	3,4 %	86,9	87,3	3,0 %	9,8	11,3 %	14,2	16,3 %
Actifs réels (dont OPCI et fonds infrastructure)	168,3	458,0	15,1 %	165,4	421,7	14,4 %	2,9	1,7 %	36,2	8,6 %
Placements en actions et fonds diversifiés	449,7	542,5	17,9 %	429,6	513,5	17,6 %	20,1	4,7 %	29,0	5,6 %
Participations	6,2	11,6	0,4 %	6,2	14,1	0,5 %	0,0	0,0 %	-2,5	-17,7 %
Dépôts	404,5	404,5	13,4 %	416,1	416,1	14,2 %	-11,6	-2,8 %	-11,6	-2,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 593,3</b>	<b>3 024,2</b>	<b>100 %</b>	<b>2 514,9</b>	<b>2 924,3</b>	<b>100 %</b>	<b>78,5</b>	<b>3,1 %</b>	<b>99,9</b>	<b>3,4 %</b>

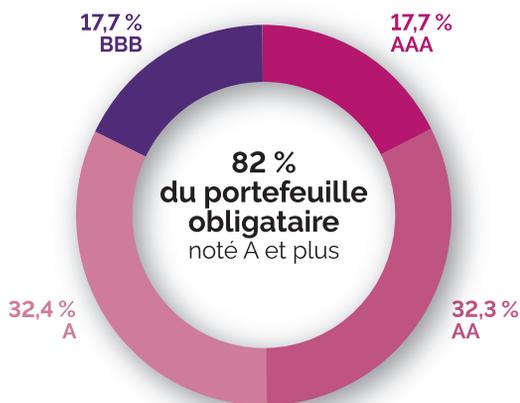
La présentation des actifs par catégorie évolue par rapport à la présentation du rapport de gestion 2020 : la catégorie « actifs réels » regroupe les actifs immobiliers ainsi que les fonds « infrastructures » précédemment classés dans les « placements en actions et fonds diversifiés ».

Comme le montre le tableau précédent, la structure des placements de CCR Re a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

- L'encours des « placements monétaires » s'établit à 207,9 M€ en diminution de 45,5 % par rapport à 2020. Cette poche d'actif a notamment servi à financer l'acquisition d'instruments de taux. Son encours avait augmenté en 2020 du fait de l'émission par CCR Re d'une dette subordonnée.

<sup>7</sup> Placements financiers et immobiliers de CCR Re y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31 décembre 2020 sont revalorisés aux cours du 31 décembre 2021.

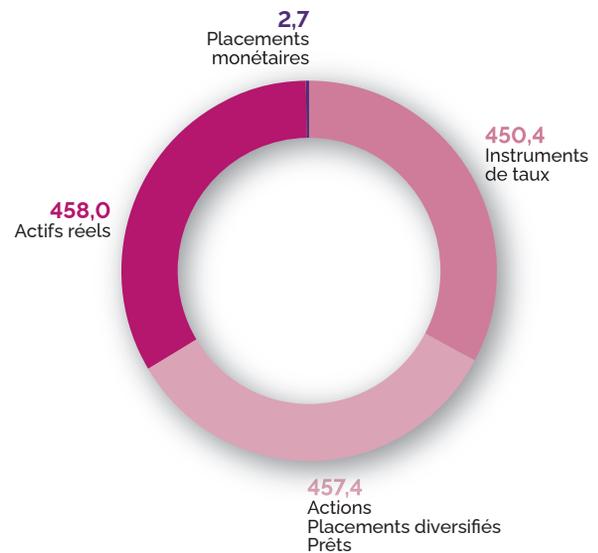
- Les « instruments de taux » représentent 42,9 % du total des placements en valeur de marché à fin 2021 en hausse de 19,1 % par rapport fin 2020. Ils sont composés d'obligations détenues en direct (54,8 %) et d'OPC (45,2 %). La hausse sur les taux à 5 ans en 2021 a été mise à profit pour réinvestir à taux positifs sur de bonnes notations de crédit en réduisant le montant des placements monétaires. À fin 2021, **le portefeuille obligataire** est composé à 82 % de titres notés A et plus.



- L'exposition « actions et placements diversifiés » en valeur de marché est de 542,5 M€, soit 18 % du total des placements à fin 2021, en hausse de 5,6 % par rapport à fin 2020. Ce portefeuille est essentiellement composé d'OPC Actions (39,3 %), de fonds diversifiés (26,4 %) et de titres hybrides (21,1 %).
- Les placements en actifs réels** s'élèvent à 458 M€ en valeur de marché, soit 15,1 % du total des placements (14,4 % en 2020), en hausse de 8,6 %. Le portefeuille immobilier de CCR Re est composé d'actifs de bureaux et d'actifs résidentiels situés à Paris. Les valorisations des portefeuilles ont continué de bien progresser. Les actifs résidentiels résistent bien et CCR Re n'a pas de bureaux vacants fin 2021.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 1 368,4 M€ en valeur de marché soit 45,3 % du total des placements au 31 décembre 2021 (29,3 % au 31 décembre 2020), en hausse de 61,3 % par rapport au 31 décembre 2020.

La répartition de ces placements est la suivante (en M€):



## EBITER<sup>8</sup>

Compte tenu des éléments précédents, l'EBITER s'établit à 62 M€, venant de 39 M€ en 2020.

## Résultat net

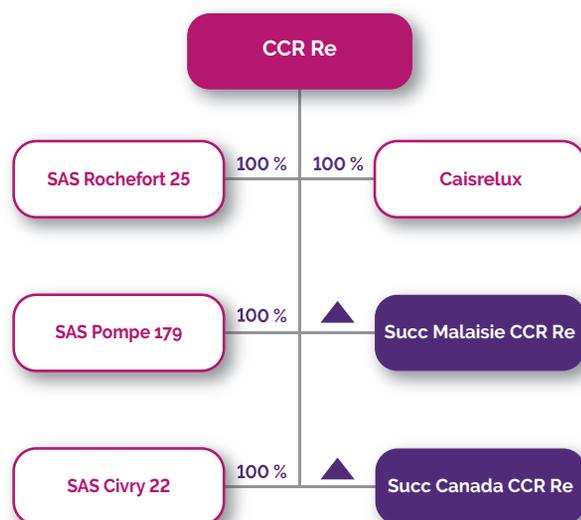
Le résultat net 2021 ressort à 41 M€, à comparer à 18 M€ en 2020. Ce résultat est conforme à l'objectif du plan stratégique Streamline attendu pour 2022 (42 M€).

<sup>8</sup> Earnings Before Interest, Taxes and Equalization Reserve, soit bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Exclut également le résultat exceptionnel.

## Participations et filiales

Comme le montre la structure ci-dessous, CCR Re gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de trois sociétés par actions simplifiées, dont les fonds propres totaux sont de 41 M€ au 31 décembre 2021. Ces sociétés immobilières ont contribué à hauteur de 1,3 M€ aux produits financiers courants de CCR Re pour l'exercice 2021.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2021, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée à la rétrocession de CCR Re.



## 1.6 Perspectives 2022

### Développement commercial

CCR Re termine 2021 avec une année d'avance par rapport aux objectifs de son plan stratégique Streamline.

La société a tiré profit au cours de l'année d'une belle progression commerciale, d'une part, et d'une certaine hausse des conditions tarifaires, d'autre part, bien que cette hausse soit quelque peu inférieure aux attentes. La situation créée par la Covid s'améliore même si les visites clients pourraient ne pas reprendre pleinement en 2022.

Le renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'est traduit par des hausses modérées et différenciées. Le « *hardening* » global tous pays toutes branches n'existe plus... malgré une année 2021 riche en sinistres de catastrophes naturelles.

Les améliorations de conditions sont constatées mais de manière ciblée dans des zones et des lignes de business particulièrement touchées au cours des dernières années.

### Environnement financier

Les hausses de taux longs alimentées par des politiques monétaires plus restrictives devraient être source de volatilité sur les marchés d'actions qui semblent chèrement valorisés.

Les valorisations particulièrement élevées des valeurs technologiques constituent un des facteurs de risque le plus important en 2022, alors que la hausse des taux longs devrait peser sur leurs valorisations. Le groupe CCR continue de penser que l'éclatement de la bulle

technologique pourrait induire une rotation sectorielle vers des valeurs plus traditionnelles qui offrent encore de la valeur aujourd'hui.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde ; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

## 1.7 Politique en matière d'Instruments Financiers à Terme (IFT)

Le risque de change résulte des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Une congruence totale entre actifs et passifs par devise ne peut être obtenue de façon permanente. CCR Re s'efforce donc de limiter les expositions de change dans son bilan et procède à des opérations de couverture destinées à réduire l'impact des fluctuations de change.

Le pilotage des expositions de change s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs destinés à apprécier les différentes facettes du risque de change devise par devise.

Les instruments de couverture utilisés sont le change à terme et les instruments dérivés pour les devises non négociables (Non Deliverable Forward). S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les

charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

## 1.8 Dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices

Conformément à la loi, il est rappelé ci-après le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2018 et 2019 ;
- il a été distribué un dividende de 5 513 024,52 € au titre de l'exercice 2020, soit un montant net par action de 6,12 €.

## 1.9 Autres éléments d'information

### Activités en matière de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2021, CCR Re a poursuivi le déploiement du prototype qui automatise la saisie des comptes transmis par les courtiers atteignant sur l'année près de 20 % des comptes reçus.

Le constat de la valeur ajoutée de cette solution innovante a incité l'entreprise à exploiter les nouvelles technologies dont la robotisation, le traitement du langage (**text mining**) et l'intelligence artificielle.

En 2021, leur exploitation a été mise à profit par le contrôle interne avec l'objectif d'automatiser les contrôles et d'étendre le périmètre de contrôle pour une garantie d'efficacité plus élevée et un temps d'analyse augmenté. Trois solutions innovantes ont été initiées permettant de garantir que le portefeuille souscrit est en ligne avec les décisions stratégiques. Ces travaux ont aussi été poursuivis avec des solutions dont la cible sera la permanence en temps réel de certains contrôles clés.

Les outils d'ores et déjà mis en œuvre sont les suivants :

- L'outil ARS permet de garantir le respect des règles de souscription. Il a migré en 2021 sur la plateforme automatisée Dataiku et permet de scanner très rapidement l'ensemble du portefeuille souscrit afin de vérifier près de 90 % des règles de souscription. La garantie d'un portefeuille conforme à la stratégie est rendue plus fiable par la vérification de l'ensemble du portefeuille plutôt que d'un échantillon.
- Le POC (*Proof of Concept*) « Contractuel » a été renforcé. Il permet grâce au text-mining de s'assurer de la qualité des données contractuelles contrat par contrat. Une évolution a été menée pour comparer chaque contrat de souscription au clausier de référence de CCR Re et garantir ainsi la bonne rédaction contractuelle des souscriptions.
- Le POC de recherche généralisée sur un ensemble de documents a également été déployé auprès des collaborateurs. Il permet de scanner tous types de document à la recherche d'un sujet particulier.
- Enfin, pour encore améliorer la connaissance de ses clients, CCR Re exploite des robots qui analysent les publications du web sous différents axes choisis et a déployé un nouveau logiciel des relations commerciales.

En 2021, CCR Re a renforcé sa vision des risques en développant un modèle d'entreprise qui appréhende l'ensemble des risques de son portefeuille business. Le modèle permet également de comparer différentes stratégies de développement commercial ou de protection de l'entreprise.

Avec ces investissements innovants, CCR Re renforce ses capacités d'analyse et de connaissance pour conforter son développement et son excellence opérationnelle dans un cadre performant de gestion des risques.

## Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiements sont communiquées ci-après :

EN K€	ARTICLE D441 L.1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					ARTICLE D441 L.2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	2		2	1	2	5						
Montant total des factures concernées HT	303,3		20,2	1,5	1	22,7						
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,8 %		0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %						
Pourcentage du CA HT de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												
Délais contractuels												
Délais légaux												30 jours à réception de la facture

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans le tableau ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats de réassurance.

## Calcul des indicateurs financiers

### Présentations comptable et par « activité » des périmètres « Vie » et « Non-Vie »

AU 31 DÉCEMBRE 2021 — EN M€	PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ			PRÉSENTATION COMPTABLE	
	BU Non-Vie (1)	Bu Vie Assurances de personnes (2)	BU Vie Décès (3)	Non-Vie (1) + (2)	Vie (3)
Primes acquises nettes	466	152	130	619	130
Charges de sinistres et autres provisions techniques	-310	-119	-113	-429	-113
Commissions, frais, autres charges et produits techniques	-140	-26	-27	-166	-27
Variation de la provision pour égalisation	7	0	0	7	0
Produits et placements alloués au résultat technique	22	5	2	27	2
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>45</b>	<b>12</b>	<b>-9</b>	<b>57</b>	<b>-9</b>

### Ratio combiné « Non-Vie »

Le ratio S/P (sinistres / primes) est égal au rapport entre les charges de sinistres y compris frais de gestion de sinistres, nettes de rétrocession et les primes acquises nettes.

L'expense ratio est égal au rapport entre la somme des commissions et des participations aux bénéficiaires aux cédantes, de la variation des frais d'acquisition reportés, des commissions perçues des rétrocessionnaires et des charges de gestion hors charges de placement et hors frais de gestion de sinistres, d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2020	2021
Primes émises brutes	412	545
<b>Primes acquises nettes (A)</b>	<b>355</b>	<b>466</b>
Charge de sinistres et des autres provisions techniques (B)	-262	-310
<b>Ratio S/P : — (B) / (A)</b>	<b>73,7 %</b>	<b>66,5 %</b>
Commissions, frais, autres charges et produits techniques (C)	-105	-140
Expense ratio « Non-Vie » : — (C) / (A)	29,4 %	30,1 %
<b>RATIO COMBINÉ « NON-VIE » : — [(B) + (C)] / (A)</b>	<b>103,2 %</b>	<b>96,6 %</b>

### Taux de marge Vie

Le taux de marge Vie et égal au rapport, pour l'activité Vie, entre la somme du résultat de souscription net<sup>9</sup> et des intérêts sur dépôts en espèce, d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2020	2021
Primes émises brutes	237	298
<b>Primes acquises nettes (A)</b>	<b>218</b>	<b>282</b>
Résultat de souscription net	2,6	5,8
Intérêts sur dépôts-espèce	2,2	3,1
<b>Solde technique pour le calcul du taux de marge Vie (B)</b>	<b>4,8</b>	<b>8,8</b>
<b>TAUX DE MARGE VIE (B) / (A)</b>	<b>2,2 %</b>	<b>3,1 %</b>

### Ratio de coût

Le ratio de coût est égal au rapport entre les frais de gestion nets de charges de placements et nets de taxes, d'une part, et les primes émises brutes de rétrocession, d'autre part.

EN M€	2020	2021
Total des charges au compte de résultat	-37,2	-42,0
dont charges de placements	3,8	4,0
dont taxes	1,5	1,8
<b>TOTAL CHARGES DE GESTION (pour le calcul du ratio de coût) (A)</b>	<b>-31,9</b>	<b>-36,2</b>
Primes émises brutes (B)	649	843
<b>RATIO DE COÛT / – (A) / (B)</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,3 %</b>

### Rendement des actifs investis

Le rendement des actifs investis est égal au rapport entre les produits financiers nets, d'une part, et l'encours des placements, d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation) et hors filiale (Caisrelux).

EN M€	2020	2021
Résultat financier	47,1	36,4
Retraitements divers (dépôts espèces cédantes et immeuble d'exploitation)	-3,4	-4,3
Coût de la dette	8,0	12,7
<b>Résultat financier pour le calcul du rendement des actifs investis</b>	<b>51,7</b>	<b>44,7</b>
<b>Actifs investis moyen</b>	<b>2 038</b>	<b>2 298</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS INVESTIS</b>	<b>2,5 %</b>	<b>1,9 %</b>

<sup>9</sup> Somme des primes, sinistres et frais de gestion associées, et frais de commissions et de courtage, y compris variations de provisions techniques associées, nets de réassurance

L'EBITER (Earnings Before Interests, Taxes and Equalization Reserve) correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et provision pour égalisation. Il exclut également le résultat exceptionnel.

2020	Vie	Non-Vie	Total
Primes émises brutes	237	412	649
Primes acquises brutes	223	387	609
<b>Primes acquises nettes</b>	<b>218</b>	<b>355</b>	<b>573</b>
P & C ratio S/P net		73,7 %	
P & C Net commission ratio		22,9 %	
Taux de marge Vie	2,2 %		
- Intérêts dépôts espèce Vie	-2,2		
Sinistres (YC frais de gestion de sinistre) et commissions nets	-215	-343	-558
Frais de gestion interne	-8	-25	-33
- Frais de gestion de sinistre	0,6	2,2	2,8
+ Autre résultat technique	0	0	-1
+ Produits financiers alloués au résultat technique	9	29	38
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE HORS VAR. DE LA PROVISION D'ÉGALISATION</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
Produits financiers nets			47
- Produits financiers alloués au résultat technique			-38
- Coût du financement			8
<b>EBITER</b>			<b>39</b>
+ Coût du financement			-8
+ Variation de la provision d'égalisation			-2
+ Résultat exceptionnel			-1
+ Participation des salariés			0
+ Impôt			-9
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>18</b>

2021	Vie	Non-Vie	Total
Primes émises brutes	298	545	843
Primes acquises brutes	287	514	801
<b>Primes acquises nettes</b>	<b>282</b>	<b>466</b>	<b>748</b>
P & C ratio S/P net		66,5 %	
P & C Net commission ratio		24,4 %	
Taux de marge Vie	3,1 %		
- Intérêts dépôts espèce Vie	-3,1		
Sinistres (YC frais de gestion de sinistre) et commissions nets	-276	-424	-700
Frais de gestion interne	-10	-28	-38
- Frais de gestion de sinistre	0,6	2,5	3,1
+ Autre résultat technique	0	-1	-1
+ Produits financiers alloués au résultat technique	7	22	29
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE HORS VAR. DE LA PROVISION D'ÉGALISATION</b>	<b>4</b>	<b>38</b>	<b>42</b>
Produits financiers nets			36
- Produits financiers alloués au résultat technique			-29
- Coût du financement			13
<b>EBITER</b>			<b>62</b>
+ Coût du financement			-13
+ Variation de la provision d'égalisation			7
+ Résultat exceptionnel			-3
+ Participation des salariés			-0,1
+ Impôt			-11
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>41</b>

1

## 2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section du rapport de gestion regroupe spécifiquement, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce, les informations qui relèvent du rapport sur le gouvernement d'entreprise que le conseil d'administration doit présenter à l'assemblée générale.

### 2.1 Le conseil d'administration, le président-directeur général

CCR Re a été créée sous forme de société par actions simplifiées immatriculée le 28 décembre 2015 puis a été transformée en société anonyme courant 2016, adoptant la dénomination CCR Re et l'objet social d'activité de réassurance.

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de 15 membres au plus dont un administrateur proposé par l'État au titre de l'ordonnance n° 2014- 948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et un administrateur représentant les salariés au titre de l'article L 225-27 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 juin 2016 a opté pour un mode non dissocié de la fonction de président du conseil d'administration et de la fonction de directeur général.

M. Bertrand LABILLOY est président-directeur général depuis le 29 juin 2016. L'Assemblée générale du 10 mai 2021, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. LABILLOY arrivait à échéance, a décidé de renouveler son mandat pour une durée de 5 ans. Le conseil d'administration qui s'est tenu à la suite de l'assemblée générale du 10 mai 2021 a décidé de nommer M. LABILLOY président-directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur proposition du président-directeur général, M. Laurent MONTADOR a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration le 29 juin 2016 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de CCR Re est composé de :

- M. Bertrand LABILLOY, président-directeur général
- M. Jacques LE PAPE, représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- M. Patrick CERCEAU
- M. Charles LEVI
- M. Antoine MANTEL
- M. John CONAN, administrateur représentant les salariés, élu par le personnel au titre de l'article L. 225-27 du Code de commerce

### 2.2 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2017. Le Comité est composé de quatre membres au plus nommés par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la société à l'exclusion du Président du conseil d'administration, dont le représentant des salariés. Le Comité est présidé par M. Charles LEVI.

Le Comité a pour mission d'assister le conseil d'administration dans sa mission relative aux comptes sociaux annuels, notamment le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, d'une part et le suivi de la réalisation de sa mission par le commissaire aux comptes, d'autre part. Il donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation de l'assemblée générale. Il examine le rapport de la fonction actuarielle, assure le suivi de la vérification de la conformité

aux lois et règlements, notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, examine le rapport de la fonction de vérification de la conformité. Il est aussi en charge d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et de recommander le cas échéant au conseil d'approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations et les suites données.

Il examine les rapports, notamment le rapport régulier au contrôleur (Regular Supervisory Report en anglais — RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (Solvency and Financial Conditions Report en anglais — SFCR) et les politiques écrites relevant de sa compétence. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa et de l'audition de la fonction de gestion des risques.

## 2.3 Rémunérations attribuées aux administrateurs et aux mandataires sociaux

En 2021, CCR Re a versé un montant total de 60 000 € au titre des jetons de présence aux membres du conseil d'administration qui se répartit ainsi :

- M. LEVI 30 000 €
- M. CERCEAU 30 000 €

Conformément à la loi, la rémunération du président-directeur général est fixée par le conseil d'administration.

M. Bertrand LABILLOY, président-directeur général, a bénéficié d'une rémunération globale de 131 258 € (montant total brut au titre de 2021) dont 85 008 € de part fixe et 46 250 € de part variable, versée au titre de l'exercice 2020. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

M. Laurent MONTADOR, directeur général délégué, ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat social. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Les filiales de CCR Re n'ont versé aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR Re en 2021.

## 2.4 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Aucune délégation de compétence et de pouvoir n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

## 2.5 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une filiale

Une convention de prestations entre CCR Re et la SAS Cerceau Consulting a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de CCR Re le 8 décembre 2020 avant d'être conclue pour une durée d'une année. Suivant les termes de la convention, la SAS Cerceau Consulting dont M. Cerceau est l'unique associé, a une mission de conseil et d'assistance à la prospection commerciale sur certains marchés déterminés afin de permettre à CCR Re de souscrire de nouvelles affaires de réassurance sur ces marchés correspondant à ses critères de souscription ou de conclure des partenariats avec des acteurs locaux de réassurance. Cette convention a fait l'objet d'une communication aux commissaires aux comptes suivant la réglementation.

## 2.6 Rapport ESG-Climat

Un rapport ESG-Climat distinct est établi dans le cadre de l'article 173, VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 533-22-1 du Code monétaire et financier). CCR consolidant ses comptes avec ceux de sa filiale CCR Re, ce rapport présente les informations requises sur CCR et CCR Re.

## 2.7 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de CCR durant l'exercice 2021

---

**BERTRAND LABILLOY**  
**Président-directeur général**

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Président-directeur général de CCR Re

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur général de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Vice-Président de l'APREF (Association Professionnelle des Réassureurs de France)
- Représentant permanent de CCR au sein du Conseil de surveillance de GAGEO ASSET FINANCE SERVICES
- Représentant permanent de CCR Re au sein du conseil d'administration du GIE LRA
- Président du conseil d'administration de SEYNA

---

# LAURENT MONTADOR

## Directeur général délégué

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Directeur général délégué de CCR Re
- Président — Administrateur de CAISRELUX

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Directeur général adjoint de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Administrateur du GAREX
- Administrateur du GAREAT

---

## JACQUES LE PAPE

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), administrateur de CCR Re, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président du conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) à compter du 4 mai 2021
- Membre du comité stratégique de CCR à compter du 4 mai 2021
- Associé Barber Hauler Capital Advisers
- Président du conseil de surveillance du fonds grec de participations et de privatisations (HCAP – Hellenic Corporation of Assets and Participations)
- Membre et Vice-Président trésorier du conseil d'administration du comité français de la chambre internationale de commerce (ICC France)
- Membre du conseil d'administration de l'Institut d'études avancées de Paris (IEA)

---

## PIERRE BLAYAU

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), administrateur de CCR Re, jusqu'au 10 mai 2021

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président du conseil d'administration de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) jusqu'au 4 mai 2021
- Membre du comité stratégique de CCR jusqu'au 4 mai 2021
- Président de Harbour Conseils (SAS)
- Censeur de la Société Fimalac
- Membre du comité d'audit de la société Fimalac
- Administrateur de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)
- Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de la Société Cellnex Telecom SA (Espagne)
- Administrateur de Newrest Group Holding SA (Espagne)

---

# VINCENT GROS

## Administrateur

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Représentant permanent de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), administrateur de CCR Re, du 4 mai au 31 juillet 2021

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Secrétaire Général de CCR

---

## PATRICK CERCEAU

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Président de la SAS Patrick Cerceau Consulting

---

## JOHN CONAN

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re
- Directeur de la souscription « Traités Non-Vie Asie-Afrique » de CCR Re
- Principal Officer de CCR Re Labuan Branch

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Conseiller Municipal de Caudebec les Elbeuf
- Membre du conseil d'administration du CCAS de Caudebec les Elbeuf
- Enseignant au sein du Groupe ENASS / IFPASS

---

## CHARLES LEVI

### Administrateur

#### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Président du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Membre du conseil d'administration d'AXA Vie (Pologne) jusqu'au 22 avril 2021
- Membre du conseil d'administration d'AXA Non-Vie (Pologne) jusqu'au 22 avril 2021
- Membre du conseil d'administration d'AXA fonds d'investissements (Pologne) jusqu'au 22 avril 2021

---

# ANTOINE MANTEL

## Administrateur

### Mandats et fonctions exercés dans CCR Re et ses filiales

- Administrateur de CCR Re
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR Re

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société

- Administrateur de la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)
- Membre du comité d'audit, des comptes et des risques de CCR
- Membre du Comité stratégique de CCR
- Contrôleur d'État au Contrôle général économique et financier (CGEFI)
- Administrateur et membre du comité d'audit du fonds de garantie des assurances obligatoires (FGAO)

# 2

## ÉTATS FINANCIERS

BILAN	29
COMPTE DE RÉSULTAT	31
ANNEXE	34



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

## ACTIF

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Montant Brut	Amortissements et Provisions	Montant Net	Montant Net
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	546	94	452	
<b>PLACEMENTS</b>				
Terrains et constructions	177 261	39 336	137 925	140 183
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 200		6 200	6 200
Autres placements	2 082 575		2 082 575	1 820 880
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	224 420		224 420	253 914
<b>TOTAL</b>	<b>2 490 456</b>	<b>39 336</b>	<b>2 451 120</b>	<b>2 221 177</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>				
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	443		443	997
Provisions de réassurance Vie				527
Provisions pour sinistres à payer Vie	2 536		2 536	611
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	81 800		81 800	29 192
<b>TOTAL</b>	<b>84 779</b>		<b>84 779</b>	<b>31 327</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Créances nées d'opérations de réassurance	104 882	457	104 425	81 417
Personnel				5
État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 936		8 936	8 214
Débiteurs divers	4 428	38	4 390	5 291
<b>TOTAL</b>	<b>118 246</b>	<b>495</b>	<b>117 751</b>	<b>94 927</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>				
Actifs corporels d'exploitation	600	504	96	66
Comptes courants et caisse	143 288		143 288	271 296
<b>TOTAL</b>	<b>143 888</b>	<b>504</b>	<b>143 384</b>	<b>271 362</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>				
Intérêts et loyers acquis non échus	4 187		4 187	3 813
Frais d'acquisition reportés (Vie et Non-Vie)	61 739		61 739	48 865
Autres comptes de régularisation	364 261		364 261	272 985
<b>TOTAL</b>	<b>430 187</b>		<b>430 187</b>	<b>325 663</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 268 102</b>	<b>40 429</b>	<b>3 227 673</b>	<b>2 944 456</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

### PASSIF

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
	Avant affectation du résultat	Avant affectation du résultat
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	90 082	90 082
Primes liées au capital social		
Réserves de réévaluation		
Autres réserves	376 161	363 288
Résultat de l'exercice	41 005	18 386
<b>TOTAL</b>	<b>507 248</b>	<b>471 756</b>
<b>PASSIFS SUBORDONNÉS</b>	<b>375 000</b>	<b>375 000</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>		
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	222 420	192 654
Provisions de réassurance Vie	132 840	104 154
Provisions pour sinistres à payer Vie	118 275	92 587
Provisions pour sinistres à payer Non-Vie	1 686 887	1 567 188
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie	1 857	2 013
Provisions pour égalisation	20 178	26 869
Autres provisions techniques Non-Vie	54 603	47 126
<b>TOTAL</b>	<b>2 237 060</b>	<b>2 032 591</b>
<b>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</b>	<b>5 620</b>	<b>4 078</b>
<b>DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 741</b>	<b>463</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		
Dettes nées d'opérations de réassurance	40 118	22 257
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	913	932
Personnel	5 595	5 775
État, organismes sociaux et collectivités publiques	3 629	2 191
Créditeurs divers	29 591	22 289
<b>TOTAL</b>	<b>79 846</b>	<b>53 444</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>	<b>20 158</b>	<b>7 124</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 227 673</b>	<b>2 944 456</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

### RÉASSURANCE DE MARCHÉ

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>COMPTE TECHNIQUE NON-VIE</b>				
<b>Primes acquises :</b>				
Primes	686 889	47 581	639 308	505 515
Variation des provisions pour primes non acquises	-20 121	559	-20 680	-27 523
	666 768	48 140	618 628	477 992
Produits des placements alloués du compte non technique	27 479		27 479	35 533
Autres produits techniques	1 284	0	1 284	1 320
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-420 443	-16 117	-404 326	-303 000
Charges des provisions pour sinistres à payer	-69 650	-52 451	-17 199	-68 337
	-490 093	-68 568	-421 525	-371 337
Charges des autres provisions techniques	-7 477	0	-7 477	-2 971
Participation aux résultats	-12 407	-547	-11 860	-6 610
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-139 639	0	-139 639	-102 477
Frais d'administration	-13 449	0	-13 449	-11 795
Commissions reçues des réassureurs	0	-3 585	3 585	1 976
	-153 088	-3 585	-149 503	-112 296
Autres charges techniques	-5 755	630	-6 385	-5 258
Variation de la provision pour égalisation	6 690		6 690	-2 230
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE NON-VIE</b>	<b>33 401</b>	<b>-23 930</b>	<b>57 331</b>	<b>14 143</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

en milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>COMPTE TECHNIQUE VIE</b>				
Primes	133 926	4 060	129 866	94 974
<b>Produits des placements :</b>				
Revenus des placements	2 421		2 421	2 600
Autres produits des placements	29		29	19
Profits provenant de la réalisation des placements	4 936		4 936	4 833
	7 386	0	7 386	7 452
Autres produits techniques	4	-9	13	0
<b>Charges des sinistres :</b>				
Prestations et frais payés	-91 174	-276	-90 898	-56 039
Charges des provisions pour sinistres à payer	-20 934	-1 924	-19 010	-12 822
	-112 108	-2 200	-109 908	-68 862
<b>Charges des provisions Vie et autres provisions techniques :</b>				
Provisions de réassurance Vie	-3 325	0	-3 325	-5 351
Autres provisions techniques	0	0	0	0
	-3 325	0	-3 325	-5 351
Participation aux résultats	-10 980	-99	-10 881	-2 219
<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>				
Frais d'acquisition	-11 612		-11 612	-12 687
Frais d'administration	-3 473		-3 473	-2 340
Commissions reçues des réassureurs		0	0	0
	-15 085	0	-15 085	-15 027
<b>Charges des placements :</b>				
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-1 207		-1 207	-934
Autres charges des placements	-258		-258	-228
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 595		-3 595	-3 171
	-5 060	0	-5 060	-4 334
Autres charges techniques	-1 208	0	-1 208	-917
Produits des placements transférés au compte non technique	-448		-448	-599
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DE LA RÉASSURANCE VIE</b>	<b>-6 897</b>	<b>1 752</b>	<b>-8 649</b>	<b>5 117</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>		
Résultat technique de la réassurance Non-Vie	57 331	14 143
Résultat technique de la réassurance Vie	-8 649	5 117
Produits des placements :		
Revenus des placements	35 409	36 679
Autres produits des placements	423	268
Profits provenant de la réalisation des placements	72 195	68 167
	108 027	105 114
Produits des placements alloués du compte technique Vie	448	599
Charges des placements :		
Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-17 656	-13 181
Autres charges des placements	-3 771	-3 218
Pertes provenant de la réalisation des placements	-52 573	-44 734
	-74 000	-61 133
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-27 479	-35 533
Autres produits non techniques	3	3
Autres charges non techniques	0	0
Résultat exceptionnel :		
Produits exceptionnels	108	151
Charges exceptionnelles	-3 264	-1 529
	-3 156	-1 378
Participation des salariés	-66	0
Impôt sur les bénéfices	-11 454	-8 546
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>41 005</b>	<b>18 386</b>

## ANNEXE

Les notes et tableaux suivants font partie intégrante des comptes annuels arrêtés le 16 mars 2022 par le conseil d'administration.

### NOTE 1

#### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 35

1.1	Changement de méthodes comptables	35
1.2	Placements	35
1.3	Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation	37
1.4	Comptes de régularisation	38
1.5	Comptabilité pluri-monétaire	38
1.6	Passifs subordonnés	38
1.7	Provisions pour risques et charges	38
1.8	Provisions techniques et résultat technique	39
1.9	Autres éléments	40

### NOTE 2

#### ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN 41

2.1	Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif	41
2.2	Informations relatives aux placements	42
2.3	État récapitulatif des placements	43
2.4	Créances et dettes	44
2.5	Filiales et participations	45
2.6	Actifs corporels d'exploitation	46
2.7	Comptes de régularisation	47
2.8	Actifs et passifs en devise	48

2.9	Capitaux propres	50
2.10	Passif subordonné	50
2.11	Ventilation des provisions (autres que techniques)	51
2.12	Engagements reçus et donnés	52

### NOTE 3

#### ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU RÉSULTAT 53

3.1	Ventilation des primes brutes émises par activité	53
3.2	Mouvements de portefeuille	53
3.3	Commissions et courtages issus des opérations de réassurance	53
3.4	Produits et charges de placements	54
3.5	Charges par nature et par destination	55
3.6	Autres produits et charges techniques	57
3.7	Ventilation du résultat exceptionnel	57
3.8	Participation des salariés	57
3.9	Impôt sur les bénéfices	57

### NOTE 4

#### AUTRES INFORMATIONS 58

4.1	Comptes consolidés	58
4.2	Honoraires du commissaire aux comptes	58
4.3	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	58

CCR Re est une société anonyme dont les activités principales sont la réalisation d'opérations de réassurance et de rétrocession de toutes natures, en toutes branches. L'activité est régie par le Code des assurances.

**NOTE 1**

# PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances, par le règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016 et, à défaut de disposition particulière, par le Code de commerce et le Plan Comptable Général.

Le compte de résultat est scindé entre les comptes techniques Vie et Non-Vie et le compte non technique.

Les comptes techniques incluent, outre les éléments d'exploitation respectifs de réassurance Vie et de réassurance Non-Vie, les frais généraux et l'allocation des produits des placements provenant des activités de réassurance.

La méthode d'évaluation du résultat technique consiste à comptabiliser en primes émises, dès l'exercice de souscription, l'estimation des primes émises attendue in fine sur la base de l'aliment des affaires acceptées. À partir de cette information, sont également déterminées les provisions pour primes non acquises et les commissions à payer. La différence entre les primes estimées in fine, nettes de commissions, et celles communiquées par les cédantes est constatée en compte de régularisation à l'actif du bilan.

La sinistralité attendue in fine, déduction faite des sinistres communiqués par les cédantes, est constatée en provisions pour sinistres à payer au passif du bilan.

Cette méthode revient à prendre en compte les éléments relatifs à la souscription dans le même exercice comptable que la cédante.

Les recherches et analyses mises en place, selon les critères définis aux articles 210-2 et 210-3 du règlement ANC n°2015-11 relatifs aux règles de comptabilisation des contrats de réassurance dits « finite » et des contrats de réassurance financière, n'ont pas conduit à détecter des affaires de cette nature parmi le portefeuille de contrats géré.

## 1.1 Changement de méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis selon des principes identiques à ceux de l'année précédente.

## 1.2 Placements

Les actifs de placement sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice dépend notamment de leur nature et de leur durée de détention.

### Actifs immobiliers

Les immeubles, terrains et parts de sociétés immobilières non cotées sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction (à l'exception de ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation légale) nets de frais d'achat et d'impôt, et augmentés du coût des travaux d'amélioration.

La valeur d'origine des éléments constitutifs des constructions a été décomposée selon les quatre composants suivants :

- le gros œuvre amortissable sur la valeur résiduelle de l'immeuble à la date d'acquisition compte tenu d'une durée de vie estimée, à dater de l'achèvement de l'immeuble à :
  - 120 ans pour les immeubles d'habitation
  - 150 ans pour les immeubles d'habitation achevés avant 1900
  - 80 ans pour les immeubles de bureaux
- le clos couvert amortissable de 30 à 35 ans
- les installations techniques amortissables sur 25 ans
- les agencements amortissables de 15 à 25 ans

Pour ces trois derniers composants, la date d'acquisition de l'immeuble constitue le point de départ de l'amortissement, étant entendu que ceux-ci sont réputés avoir été remplacés, depuis la date d'achèvement de l'immeuble, par un composant de même valeur à la fin de chaque période d'amortissement.

Les travaux d'amélioration suivent le ou les plans d'amortissement du ou des composants concernés.

Des provisions pour gros entretien ou grandes révisions sont constituées pour les travaux d'entretien dépassant le cadre courant et normal, notamment les dépenses de ravalement. Elles sont déterminées prorata temporis, en fonction des dates de réalisation à venir de ces travaux prévus dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Les provisions pour dépréciation durable sont déterminées en fonction de la classification suivante :

- d'une part, **les immeubles d'exploitation**, destinés à être conservés par l'entreprise, et dont la valeur de référence, retenue pour l'évaluation à la clôture de l'exercice, est la valeur nette comptable. Pour ces immeubles, il n'est pas en principe constaté de dépréciation.
- d'autre part, **les immeubles locatifs**, également destinés à être conservés par l'entreprise et dont la valeur de référence est fonction de la valeur de rendement déterminée à partir des flux futurs.

Les provisions pour dépréciation sont constituées par comparaison entre cette valeur de référence et la valeur comptable prenant en considération la stratégie de détention des biens sur une longue période. On considère qu'il est nécessaire de constituer une provision pour dépréciation lorsque la valeur de référence est inférieure de 15 % à la valeur comptable. Dans le cas où les immeubles sont destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur de référence est égale à la valeur de réalisation.

- La valeur de réalisation figurant à l'état des placements, résulte d'expertises quinquennales ou, entre deux expertises, d'une estimation annuelle effectuée par un expert agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel.
- Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

### Actions et OPCVM

Les actions et OPCVM sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition.

Elles sont classées en deux catégories :

- titres de participation dont la valeur de référence correspond à la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise. Cette valeur est appréciée selon une approche multicritère qui inclut notamment, pour les sociétés de réassurance, la situation nette réévaluée intégrant les projections de profits futurs à 10 ans ainsi que des approches par multiples, et pour les sociétés immobilières, la quote-part de situation nette majorée des plus-values latentes. Une provision pour dépréciation est constatée ligne à ligne dans le cas où les valeurs sont inférieures aux valeurs d'acquisition.
- titres de placement évalués à leur valeur probable de négociation. Lorsque la valeur probable de négociation est inférieure, de façon significative, à ce coût d'acquisition, une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne selon les dispositions prévues aux articles 123-6 à 123-19 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables.

La dépréciation durable est appréciée sur la base d'une analyse multicritère prenant notamment en compte la situation de moins-value latente significative, au regard de la valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté mais aussi les difficultés intrinsèques ou liées à la conjoncture, rencontrées par les entreprises concernées et rendant assez faibles les perspectives de redressement à moyen terme ; pour les OPCVM est opérée une comparaison de leur performance face à leur indice de référence.

Cette méthode conduit le plus souvent, en l'absence d'intention de détention durable, à retenir une valeur d'inventaire se référant au dernier cours coté à la date de l'arrêté.

Pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le critère de présomption pour dépréciation à caractère durable de 20 % a été retenu, conformément aux dispositions de l'article 123-10 du Règlement ANC 2015-11.

Compte tenu de l'évolution des cours des titres présents en portefeuille à la clôture, le montant du stock de la provision pour dépréciation à caractère durable est nul.

## Titres à revenus fixes

Les obligations sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Pour les obligations indexées sur le niveau général des prix (OATi), émises ou garanties par un État membre de l'Union Européenne ou par un organisme public relevant de l'un de ces États, il est procédé à la constatation en résultat du gain ou de la perte généré par la fluctuation des indices d'inflation à chaque fin d'exercice.

Une provision pour dépréciation durable n'est constatée qu'en cas de défaillance de l'émetteur. La valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale. Aucun mouvement ni aucun stock n'est constaté dans les comptes de l'exercice à ce titre.

L'article 121-9 du Règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions, prévoit que celles-ci soient comptabilisées conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances. Toutefois, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, elles peuvent être comptabilisées conformément à l'article R.343-10. Cette règle est non applicable à CCR Re qui ne détient pas d'obligation convertible dans son portefeuille direct.

## Autres actifs

Les prêts et autres créances ne font l'objet d'une provision qu'en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

## Produits des placements

Les plus et moins-values réalisées sont calculées selon la méthode FIFO.

Les produits nets de placements font l'objet d'un transfert partiel pour allocation lors des écritures d'inventaire :

- en Vie, au compte non technique ;
- en Non-Vie, au compte technique.

L'allocation est calculée à chaque arrêté sur les bases des rapports suivants :

- en Vie, sont rapportés les capitaux propres (comptes 10 à 15) à la somme des provisions techniques nettes de réassurance et des capitaux propres.

- en Non-Vie, sont rapportées les provisions techniques nettes à l'ensemble des provisions techniques et des capitaux propres.

## Instruments financiers à terme (IFT)

Afin de se couvrir contre le risque de change, CCR Re détient dans son portefeuille des Instruments Financiers à Terme (IFT) sous forme d'opérations de change à terme ou d'opérations sur dérivés de change (Non Deliverable Forward ou NDF) pour les devises non convertibles.

Ces IFT sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 modifié. À leur acquisition, ces titres sont ainsi comptabilisés, pour chaque branche de l'opération, en engagements donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Les coûts de transaction associés à leur mise en place sont comptabilisés en charge.

S'agissant d'IFT utilisés dans le cadre de stratégies de rendement, les charges et produits relatifs à ces titres, qu'ils aient été perçus, réglés ou qu'ils soient latents, sont comptabilisés directement en compte de résultat conformément à la possibilité prévue au paragraphe 3012-3° du règlement CRC 2002-09 pour les contrats à terme.

La stratégie de couverture et ses résultats sont décrits en notes 2.8, 2.12 et 3.4.

## 1.3 Actifs incorporels et autres actifs d'exploitation

### Actifs incorporels

Les logiciels sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Les progiciels et développements informatiques sont comptabilisés au coût de production et sont amortis sur une durée de cinq ans à compter de la mise en fonctionnement.

### Autres actifs d'exploitation

Les postes figurant sous cette rubrique sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique.

Les matériels, mobiliers et installations font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- matériels, mobiliers de bureau 3, 5 ou 10 ans
- agencements et installations 10 ans
- matériels de transport 5 ans

Les matériels informatiques de faible valeur et présentant un caractère d'obsolescence rapide peuvent, le cas échéant, être comptabilisés en charge.

### 1.4 Comptes de régularisation

#### Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition relatifs aux contrats de réassurance comprennent les commissions dues aux cédantes, en application des traités. Ils sont étalés sur la période de couverture, dans les mêmes conditions que les primes non acquises des contrats considérés auxquelles ces frais correspondent.

#### Évaluations techniques de réassurance

Les compléments de primes, commissions et courtages sont enregistrés dans les comptes appropriés du compte de résultat avec, en contrepartie, les comptes de régularisation prévus à cet effet.

### 1.5 Comptabilité pluri-monétaire

Conformément aux dispositions de l'article R.341-7 du Code des assurances et des articles 240-1 et suivants du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les opérations réalisées par la société sont comptabilisées en monnaie d'origine et font l'objet d'une conversion en euros sur la base du dernier cours connu de l'exercice.

Les opérations réalisées par l'entreprise étant génératrices de positions de change opérationnelles les différences de conversion sur positions de change sont intégralement constatées en résultat.

L'écart résultant de la conversion des actifs et passifs en devises au 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux cours de change du 31 décembre 2021 représente un profit de 0,4 M€.

### 1.6 Passifs subordonnés

Les dettes subordonnées sont inscrites au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les coûts d'émission de la dette émise par la société font l'objet d'un étalement sur 10 ans.

### 1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions visées par le présent paragraphe sont évaluées aux conditions prévues dans le protocole d'accord relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re signé le 5 janvier 2018 et applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### Provision pour charges de retraite

Elle concerne les indemnités de fin de carrière versées aux salariés lors de leur départ en retraite.

La méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (ou méthode des unités de crédit projetées) est retenue. Elle prend en compte une acquisition progressive des droits au fur et à mesure des années de présence des salariés dans l'entreprise.

Les différentes hypothèses utilisées tiennent compte :

- d'un taux de réévaluation des rémunérations indifférencié entre le personnel cadre et non cadre afin de tenir compte des dernières prévisions d'évolution de la masse salariale ;
- d'un coefficient de survie déterminé à partir de la table INSEE TD-TV 15-17. Ce coefficient est égal au ratio suivant : « nombre de vivants à l'âge de versement de l'engagement » / « nombre de vivants à l'âge actuel du salarié » ;
- d'une probabilité de présence à l'échéance, fonction d'un taux annuel moyen de rotation, constatée par tranche d'âge dans l'entreprise ;
- d'un taux d'actualisation sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « plus de 10 ans » retenu à 0,78 % pour 2021 contre un taux de 0,33 % au 31 décembre 2020.

En outre, le montant des charges patronales est intégré dans le calcul au taux de 55 %.

### Provision pour congés payés particuliers de « pré » retraite

Le protocole relatif aux « avantages sociaux » de CCR Re prévoit que les congés annuels sont majorés en faveur des salariés partant à la retraite.

Les hypothèses de valorisation de la provision pour charges de retraite ont été retenues pour valoriser la provision pour congés payés de « pré » retraite.

### Provision pour médailles du travail

Elle concerne les gratifications versées aux salariés lors de l'obtention d'une, ou plusieurs, Médaille(s) d'Honneur du travail acquise(s) selon les règles légales.

Une méthodologie analogue à celle décrite pour la provision pour charges de retraite est utilisée, à l'exception du taux d'actualisation déterminé sur la base du taux iBoxx Corporate Overall AA « 7-10 ans » retenu à 0,28 % pour 2021 contre un taux de 0 % au 31 décembre 2020.

## 1.8 Provisions techniques et résultat technique

Les comptes des sociétés cédantes sont enregistrés dès leur réception.

À la date de l'inventaire, l'enregistrement d'estimations relatives aux comptes à recevoir des cédantes permet de prendre en compte la liquidation prévisible de chaque affaire jusqu'à son terme.

### Provisions pour primes non acquises

Les primes comptabilisées dans l'exercice correspondent aux prévisions de primes à l'ultime estimées à la date de clôture.

Les provisions pour primes non acquises correspondent à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie.

Ces provisions sont calculées en fonction de la nature des contrats sur la base d'un taux lié à la cadence d'émission des primes émises et/ou sur la base d'un taux prorata temporis lié à la date d'échéance des contrats.

### Provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques

#### Environnement de contrôle et gouvernance encadrant le calcul des provisions techniques

Le processus de calcul des provisions techniques est placé sous la responsabilité de la direction actuariat et risques.

Des comités de provisionnement sont organisés pour les risques spécifiques comme les risques longs (exemple : responsabilité civile). Ils regroupent les fonctions d'actuariat d'inventaire & les fonctions d'actuariat de souscription en charge de la cotation, les fonctions de souscription, et tout autre métier impliqué tel le département Sinistres, qui échangent sur les méthodologies à retenir et le caractère suffisant des provisions.

Par ailleurs, la Fonction Actuarielle émet un avis sur la suffisance du niveau des provisions techniques de l'entreprise lui permettant de faire face à ses engagements. Les provisions techniques font également l'objet d'un audit par un cabinet indépendant tous les 3 ans.

#### Politique de provisionnement de l'entreprise

La politique de provisionnement qui définit les principes directeurs de provisionnement retenus pour la clôture 2021 a été approuvée par le conseil d'administration de CCR Re du 6 octobre 2021.

#### Approche de provisionnement

Les prévisions ont pour objectif de déterminer les primes et les sinistres ultimes selon les règles applicables en matière de comptabilité sociale française.

Ces prévisions s'appuient sur les données comptables des cédantes disponibles sous forme de triangles de déroulement de primes et de sinistres. Toutes les données exploitées dans le cadre des prévisions actuarielles le sont sur la base du cours statistique de l'exercice de souscription, à savoir en euros convertis au taux de change du 31 décembre précédant le début de l'exercice de souscription.

Le champ des méthodes possibles pour la détermination des ultimes inclut notamment :

- Liquidation des triangles de primes et de sinistres via la méthode du DFM (Development Factor Model),
- Bornhuetter Ferguson,
- S/P souscripteurs,
- S/P cotation,

- S/P moyens historiques.

La méthode retenue est celle la plus appropriée au regard de la branche analysée.

### Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances en fonction du niveau de résultat technique associé à chacun des risques éligibles à cette provision.

### Provision pour risque croissant

Provision pouvant être exigée pour les opérations de réassurance contre les risques de maladie et d'invalidité, elle est évaluée dans les conditions prévues à l'article R.343-8 du Code des assurances et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par le réassureur et par l'assureur. La provision pour risque croissant est comptabilisée dans le poste « autres provisions techniques » du bilan.

### Provision pour risque d'exigibilité

Pour faire face à un paiement immédiat de sinistres majeurs nécessitant une cession d'actifs, une provision pour risque d'exigibilité, classée dans les provisions techniques, est constituée lorsque la valeur nette comptable globale des actifs, hors obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (placements évalués selon l'article R.343-9 du Code des assurances), est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur est évaluée conformément aux dispositions prévues à l'article R.343-5 du Code des assurances.

Au 31 décembre 2021, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée.

## 1.9 Autres éléments

### Charges par destination

Pour chaque fonction de l'entreprise, un coût complet est déterminé puis affecté, compte tenu de l'activité principale inhérente à cette fonction, sur la rubrique appropriée, à savoir : frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition, frais de gestion des placements, frais d'administration ou autres charges techniques.

Pour les centres de coût nécessitant par nature une affectation multiple par destination, la ventilation s'opère sur la base d'une mesure représentative du temps de travail associée au service.

Le loyer théorique de l'immeuble d'exploitation se trouve réparti à proportion de l'affectation des charges par destination des services pondérée à la surface occupée.

**NOTE 2****ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN****2.1 Mouvements ayant affecté certains éléments d'actif**

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2020	Mouvements		31/12/2021
	Audité	Acquisitions de l'exercice	Sorties	
Logiciels	86	8		94
Projets en cours		452		452
<b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>86</b>	<b>460</b>		<b>546</b>
Immeubles	132 609	275		132 884
Immeuble d'exploitation	6 309			6 309
Immeubles en cours	64	9	64	9
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059
<b>TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>177 041</b>	<b>284</b>	<b>64</b>	<b>177 261</b>
<b>PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>	<b>6 200</b>			<b>6 200</b>
<b>CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES</b>	<b>253 914</b>	<b>371 280</b>	<b>400 774</b>	<b>224 420</b>

VALEUR NETTE en milliers d'euros	31/12/2021				31/12/2020
	Brut	Amortissements	Provisions	Net	Net Audité
Logiciels	94	94			
Projets en cours	452			452	
<b>TOTAL ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>546</b>	<b>94</b>		<b>452</b>	
Immeubles	132 884	37 119		95 765	97 740
Immeuble d'exploitation	6 309	2 217		4 092	4 320
Immeubles en cours	9			9	64
Parts de S.C.I. non cotées	38 059			38 059	38 059
<b>TOTAL PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>	<b>177 261</b>	<b>39 336</b>		<b>137 925</b>	<b>140 183</b>
<b>PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES OU DANS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION</b>	<b>6 200</b>			<b>6 200</b>	<b>6 200</b>
<b>CRÉANCES POUR ESPÈCES DÉPOSÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES CÉDANTES</b>	<b>224 420</b>			<b>224 420</b>	<b>253 914</b>

2

## 2.2 Informations relatives aux placements

en milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net Audité
Actions, parts et autres titres à revenu variable	1 133 535		1 133 535	1 075 203
Obligations et titres de créances à revenu fixe	706 865		706 865	515 633
Prêts	159		159	186
Dépôts auprès des établissements de crédit	61 941		61 941	67 700
Autres placements	180 075		180 075	162 158
<b>TOTAL</b>	<b>2 082 575</b>		<b>2 082 575</b>	<b>1 820 880</b>

## 2.3 État récapitulatif des placements

en milliers d'euros	Valeur brute	Valeur nette <sup>1</sup>	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	177 262	137 925	425 510	287 585
2 Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts d'OPCVM)	92 310	92 310	109 568	17 258
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 047 424	1 047 424	1 168 092	120 668
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	706 865	705 805	711 142	5 337
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés	159	159	159	-
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	224 420	224 420	224 420	-
9 Dépôts espèces (autres que ceux visés au 8) et cautionnements	242 016	242 016	242 017	-
10 Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 490 456</b>	<b>2 450 059</b>	<b>2 880 908</b>	<b>430 848</b>
11 Autres instruments financiers à terme				
a) Stratégie d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-	-
b) Stratégie de rendement	91 310	91 310	95 532	4 222
c) Autres opérations	-	-	-	-
<b>12 TOTAL DES LIGNES 1 À 11</b>	<b>2 581 766</b>	<b>2 541 369</b>	<b>2 976 440</b>	<b>435 070</b>
a dont :				
Placements évalués selon l'article R.343-9	706 865	705 805	711 142	5 337
Placements évalués selon l'article R.343-10	1 559 171	1 519 835	1 945 346	425 511
Placements évalués selon l'article R.343-13	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-
Instruments financiers à terme	91 310	91 310	95 532	4 222
b dont :				
Placements et IFT dans OCDE	2 441 021	2 400 600	2 827 432	426 832
Placements et IFT effectués hors OCDE	49 435	49 459	53 476	4 016

<sup>1</sup> Y compris la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-19 restant à amortir qui représente 1,06 M€

## 2.4 Créances et dettes

<b>AUTRES CRÉANCES</b> en milliers d'euros	Brut	Provisions	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations de réassurance	104 882	457	104 425	104 425			104 425
Personnel							
État, organismes sociaux, collectivités publiques	8 936		8 936	8 936			8 936
Débiteurs divers	4 428	38	4 390	4 390			4 390
<b>TOTAL</b>	<b>118 246</b>	<b>495</b>	<b>117 751</b>	<b>117 751</b>			<b>117 751</b>

Le poste « Débiteurs divers » inclut :

- une créance auprès des SAS immobilières à hauteur de 1,3 M€.
- une créance de 2,5 M€ vis-à-vis de CCR.

<b>AUTRES DETTES</b> en milliers d'euros	Net	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
<b>DETTES POUR DÉPÔTS ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>2 741</b>	<b>2 741</b>			<b>2 741</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	40 118	40 118			40 118
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	913	913			913
Personnel	5 595	5 595			5 595
État, organismes sociaux, collectivités publiques	3 629	3 629			3 629
Créditeurs divers	29 591	29 591			29 591
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>79 846</b>	<b>79 846</b>			<b>79 846</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 587</b>	<b>82 587</b>			<b>82 587</b>

Le poste « Dettes nées d'opération de réassurance » inclut une dette de 0,3 M€ de moins d'un an envers CCR.

Le poste « Créditeurs divers » inclut :

- une dette auprès de CCR de 5,4 M€.
- une dette auprès des SAS immobilières de 17,6 M€.

## 2.5 Filiales et participations

SOCIÉTÉS en milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires de l'exercice 2021	Bénéfice de l'exercice 2021	Dividendes reçus en 2021
				BRUTE	NETTE			
<b>1 FILIALE</b>								
<b>CAISRELUX</b> 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	6 200	0	99,99 %	6 200	6 200	8 047	0	0
<b>2 PARTICIPATIONS</b>								
<b>SAS ROCHEFORT 25</b> 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	14 940	1 011	100 %	14 932	14 932	1 952	1 078	1 262
<b>SAS POMPE 179</b> 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	15 270	288	100 %	15 268	15 268	1 586	221	314
<b>SAS CIVRY 22</b> 157, Boulevard Haussmann 75008 PARIS	7 860	207	100 %	7 859	7 859	953	79	281

## 2.6 Actifs corporels d'exploitation

VALEUR BRUTE en milliers d'euros	31/12/2020	Mouvements		31/12/2021
	Audit�	+	-	
D�p�ts et cautionnements	40			40
Mat�riel informatique & autres	211	64		275
Mat�riel de transport	60	5		65
Mobilier & mat�riel de bureau	148	13		161
Agencements, am�nagements & installations	54	5		59
<b>TOTAL</b>	<b>513</b>	<b>87</b>		<b>600</b>

AMORTISSEMENTS en milliers d'euros	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
	Audit�	+	-	
Mat�riel informatique & autres	195	29		224
Mat�riel de transport	60	5		65
Mobilier & mat�riel de bureau	147	13		160
Agencements, am�nagements & installations	45	10		55
<b>TOTAL</b>	<b>447</b>	<b>57</b>		<b>504</b>

## 2.7 Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2021		2020 Audité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Évaluation technique de réassurance	360 275	17 873	269 094	5 097
Frais d'acquisition reportés	61 739	42	48 865	39
Intérêts courus non échus	4 187		3 813	
Coût d'émission de l'emprunt obligatoire	2 778		3 081	
Amortissements des différences de prix de remboursement	1 183	2 243	719	1 988
Produits et charges constatés d'avance	25		91	
<b>TOTAL</b>	<b>430 187</b>	<b>20 158</b>	<b>325 663</b>	<b>7 124</b>

## 2.8 Actifs et passifs en devise

Le montant global de la contrevaletur en euros et la composition, dans les principales devises, de l'actif et du passif, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

<b>DEVICES</b> en milliers d'euros	Actif	Passif	Excédent 2021	Excédent 2020 Audité
Euro	2 122 872	1 993 478	129 394	64 510
Dollar US	237 453	201 597	35 856	44 131
Dollar canadien	203 352	123 386	79 966	70 542
Livre sterling	200 088	192 701	7 387	1 330
Yen japonais	19 396	33 847	-14 451	-15 629
Couronne suédoise	2 071	5 735	-3 664	-3 674
Franc suisse	18 679	22 378	-3 699	608
Dollar Taiwan	11 216	22 252	-11 036	-12 216
Dollar australien	1 816	2 976	-1 160	-1 407
Dollar Hong Kong	2 947	15 261	-12 314	-14 187
Couronne norvégienne	804	1 550	-746	-475
Couronne danoise	10 002	6 335	3 667	23 863
Renminbi Yuan	45 972	68 621	-22 649	-19 716
Dirham U.A.E	22 828	35 957	-13 129	-12 099
Won Corée du Sud	10 295	31 517	-21 222	-12 787
Dinar koweïtien	21 071	34 117	-13 046	-10 892
Ringgit de Malaisie	1 216	12 212	-10 996	-8 847
Autres monnaies	311 555	398 708	-87 153	-74 669
<b>TOTAL</b>	<b>3 243 633</b>	<b>3 202 628</b>	<b>41 005</b>	<b>18 386</b>

Des opérations de couvertures sont intervenues pour réduire ou neutraliser le risque de change résultant des écarts entre actifs et passifs dans chaque devise figurant au bilan.

Les instruments utilisés sont le change à terme pour les devises convertibles et les instruments dérivés pour les devises non convertibles.

Au 31 décembre 2021, les positions couvertes sont les suivantes (en millions de chaque devise locale) :

<b>DEVISE</b> en millions de chaque devise locale		Actif en monnaie originale au 31/12/2021	Passif en monnaie originale au 31/12/2021	Excédent/ déficit au 31/12/2021	Couverture en monnaie originale
DIRHAM U.A.E	AED	95	150	55	41
DOLLAR AUSTRALIEN	AUD	3	5	2	2
DOLLAR CANADIEN	CAD	293	178	-115	-105
RENMINBI YUAN	CNY	331	494	163	144
RUPIAH INDONÉSIE	IDR	53 605	62 010	8 405	13 360
ROUPIE INDIENNE	INR	2 529	4 413	1 884	1 233
YEN JAPONAIS	JPY	1 885	3 408	1 523	2 583
WON CORÉE DU SUD	KRW	13 861	42 434	28 572	19 400
RINGGIT DE MALAISIE	MYR	6	58	52	43
RIYAL SAOUDIEN	SAR	136	223	87	36
DOLLAR DE SINGAPOUR	SGD	30	54	24	24
NOUVELLE LIVRE TURQUE	TRY	10	23	13	20
DOLLAR DE TAIWAN	TWD	351	697	346	401
DOLLAR US	USD	269	228	-41	3
RAND SUD-AFRICAÏN	ZAR	139	283	144	127

## 2.9 Capitaux propres

	Début d'exercice		Mouvements de l'exercice		Fin d'exercice
	Avant affectation du résultat		Affectation du résultat 2020	Autres mouvements	
<b>2021</b> en milliers d'euros					
Capital social <sup>1</sup>	90 082				90 082
Primes liées au capital social					-
Réserves de réévaluation					-
Autres réserves	363 288		12 873		376 161
Report à nouveau					-
Résultat de l'exercice N-1	18 386		-18 386		-
Dividende			5 513	-5 513	-
Résultat de l'exercice				41 005	41 005
<b>TOTAL</b>	<b>471 756</b>			<b>35 492</b>	<b>507 248</b>

<sup>1</sup> Le capital social est composé de 900 821 d'actions de 100 euros

## 2.10 Passif subordonné

CCR Re a souscrit un emprunt subordonné de 75 M€ auprès de CCR. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 30 décembre 2016
- Montant : 75 000 000 €
- Intérêt : 5 % par an
- Date d'échéance : 30 décembre 2046

Au cours de l'exercice, CCR Re a émis un emprunt obligataire subordonné de 300 M€. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'émission : 15 juillet 2020
- Nominal émis : 300 000 000 €
- Intérêt : 2,875 % par an
- Date du 1<sup>er</sup> « call » : 15 avril 2030
- Date d'échéance : 15 juillet 2040

Les coûts d'émission de cet emprunt (prime et frais d'émission) s'élèvent à 3,1 M€. Ils sont comptabilisés dans les comptes de régularisation à l'actif du bilan et font l'objet d'un étalement sur 10 ans. Au 31 décembre 2021, la part de ces frais restant à amortir s'élève à 2,8 M€.

## 2.11 Ventilation des provisions (autres que techniques)

en milliers d'euros	2020 Audité	Mouvements de l'exercice		2021
		Dotations +	Reprises -	
Provision spéciale de réévaluation	118		3	115
Autres provisions pour risque	83	1 583	83	1 583
Provision pour charges de retraite	1 431		76	1 355
Provision pour médailles du travail	297		19	278
Provision pour congés retraite	526		52	474
Provisions pour charges exceptionnelles	280			280
Provision pour grosses réparations	1 343	192		1 535
<b>TOTAL</b>	<b>4 078</b>	<b>1 775</b>	<b>233</b>	<b>5 620</b>

## 2.12 Engagements reçus et donnés

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
<b>1 – ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>9 275</b>	<b>15 847</b>
<b>2 – ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>9 928</b>	<b>11 850</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	9 928	11 850
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
<b>3 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>	<b>373</b>	<b>378</b>
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	373	378
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4 – AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR COMPTE DE TIERS</b>		
<b>5 – ENCOURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME* :</b>		
5a <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :</b>		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement	5 524	-2 321
- Autres opérations		
5b <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :</b>		
- Opérations sur un marché de gré à gré	5 524	-2 321
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :</b>		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change	5 524	-2 321
- Risque actions		
5d <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment :</b>		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme	5 524	-2 321
- Options		
5e <b>Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :</b>		
- De 0 à 1 an	5 524	-2 321
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

\*En 2020, la situation nette de -2 321 K€ se décompose en 252 826 K€ d'engagements reçus et 255 147 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

En 2021, la situation nette de 5 524 K€ se décompose en 280 045 K€ d'engagements reçus et 274 521 K€ d'engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture.

La part non libérée des actifs détenus par la société est comptabilisée en déduction du poste d'actif de l'investissement concerné et s'élève aux montants suivants :

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Engagement d'investissement en Capital Risque	59 839	42 227
Engagement d'investissement en Fonds de dette	18 216	22 734
Engagement d'investissement en Fonds d'OPCI	10 215	12 011

**NOTE 3****ANALYSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES  
DU RÉSULTAT****3.1 Ventilation des primes brutes émises par activité**

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Acceptations Vie	155 764	111 252
Acceptations Non-Vie	686 889	538 070
<b>TOTAL</b>	<b>842 653</b>	<b>649 321</b>

En application de l'article 410-1 du règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, les acceptations Non-Vie comprennent les affaires de réassurance de l'activité de réassurance Non-Vie (BU Non-Vie) et les affaires de l'activité de réassurance Vie (BU Vie) qui portent sur la réassurance de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.

**3.2 Mouvements de portefeuille**

2021 en milliers d'euros	Non-Vie		Vie	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>ENTRÉES DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	14 304	14 304	-402	-402
Prestations et frais payés	50 749	50 749	4 499	4 499
<b>RETRAITS DE PORTEFEUILLE</b>				
Primes	-13 288	-13 288	402	402
Prestations et frais payés	-123 772	-123 455	-4 953	-4 953

**3.3 Commissions et courtages issus des opérations de réassurance**

en milliers d'euros	2021		2020 Audité	
	Brut	Net	Brut	Net
Vie	11 857	11 857	11 146	11 146
Non-Vie	137 523	133 937	99 685	97 730
<b>TOTAL</b>	<b>149 380</b>	<b>145 794</b>	<b>110 831</b>	<b>108 876</b>

### 3.4 Produits et charges de placements

2021 en milliers d'euros	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	1 345	9 904	11 249
Revenus des autres placements		22 993	22 993
Intérêts sur dépôts espèces et soldes techniques		3 588	3 588
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 345</b>	<b>36 485</b>	<b>37 830</b>
Autres produits des placements		451	451
Profits provenant de la réalisation des placements		77 132	77 132
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 345</b>	<b>114 068</b>	<b>115 413</b>
Intérêts sur dette subordonnée	-3 750	-8 601	-12 351
Amortissement coût d'émission dette subordonnée		-303	-303
Frais de gestion externe des placements		-2 310	-2 310
Frais de gestion interne des placements		-4 024	-4 024
Autres charges des placements		-3 904	-3 904
Pertes provenant de la réalisation des placements		-56 168	-56 168
<b>TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS ET DE FINANCEMENT</b>	<b>-3 750</b>	<b>-75 309</b>	<b>-79 059</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>-2 405</b>	<b>38 759</b>	<b>36 354</b>

Le résultat des placements inclut le résultat de change sur IFT constitué par un gain de 9 460 K€ en 2021 contre une perte de 4 342 K€ en 2020.

### 3.5 Charges par nature et par destination

Les charges 2021 reprises ci-dessous incluent les refacturations de frais communs engagés par CCR.

#### A – Décomposition des charges

<b>CHARGES PAR NATURE</b> en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Charges externes	8 111	6 996
Autres charges externes	2 671	2 229
Impôts, taxes & versements assimilés	4 100	3 368
Charges de personnel	23 515	21 348
Autres charges de gestion courante	89	78
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>38 486</b>	<b>34 019</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 809	1 538
Loyer théorique du siège social	1 727	1 654
<b>TOTAL</b>	<b>42 022</b>	<b>37 211</b>

<b>CHARGES PAR DESTINATION</b> en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Frais de gestion des sinistres	3 126	2 773
Autres charges d'acquisition	16 329	14 302
Autres charges d'administration	12 952	11 482
Autres charges techniques	5 633	4 825
Frais de gestion des placements	3 982	3 829
<b>TOTAL</b>	<b>42 022</b>	<b>37 211</b>

## B – Ventilation des frais de personnel et de l'effectif (Y/C gestion immobilière)

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Salaires	16 175	14 892
Charges sociales et prévoyance	6 429	5 745
Autres charges	953	859
<b>TOTAL</b>	<b>23 557</b>	<b>21 496</b>
Siège	116	113
Cadres	115	111
Non cadres	1	2
Succursale Canada	9	9
Bureau Liban	3	3
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>128</b>	<b>125</b>

## C – Rémunération des organes d'administration

en milliers d'euros	2021	2020 Audité
Jetons de présence du conseil d'administration <sup>1</sup>	60	60

<sup>1</sup> Hors remboursements de frais sur justificatifs

### 3.6 Autres produits et charges techniques

2021 en milliers d'euros	Autres charges techniques	Autres produits techniques
Résultats des participations dans les GIE	1 146	1 118
Provisions pour dépréciation des comptes cédantes	0	172
Pertes et profits techniques	793	
Frais généraux alloués aux comptes techniques	5 633	
Autres produits et charges techniques	21	7
<b>TOTAL</b>	<b>7 593</b>	<b>1 297</b>

### 3.7 Ventilation du résultat exceptionnel

2021 en milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise sur la provision spéciale de réévaluation		3
Reprise sur la provision pour risques		90
Autres produits exceptionnels		15
Projet IFRS	1 578	
Autres provisions pour risques	1 583	
Autres charges exceptionnelles	103	
<b>TOTAL</b>	<b>3 264</b>	<b>108</b>

### 3.8 Participation des salariés

Le compte de résultat inclut une charge de 66 K€ au titre de la participation des salariés.

### 3.9 Impôt sur les bénéfices

En application de la méthode de l'impôt exigible, aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de la société.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 relatif au bénéfice imposable à court terme est calculé à 27,5 %.

**NOTE 4**

## AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Comptes consolidés

Les comptes annuels de CCR Re sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de CCR dont le siège social est situé au 157, boulevard Haussmann 75008 Paris.

### 4.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au cours de l'exercice se sont élevés à :

- 120,9 K€ pour le cabinet PwC au titre du contrôle légal des comptes de CCR Re et de sa succursale canadienne.
- 15,7 K€ pour le cabinet Deloitte au titre du contrôle légal des comptes de la succursale Labuan.
- 2,8 K€ au titre des autres prestations rendues par le cabinet PwC.

### 4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La survenance, postérieurement à la date de clôture de l'exercice, de la guerre en Ukraine, ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur CCR Re. En effet, CCR Re n'a pas d'exposition directe en Ukraine ou en Russie dans son portefeuille de réassurance ; son exposition indirecte dans les branches spécialisées devrait vraisemblablement rester limitée. CCR Re n'a aucune exposition directe sur son portefeuille d'actifs et ne détient aucun actif en roubles ou hryvnia. Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de CCR Re est à ce jour résilient face aux turbulences de marchés causées par cet événement.

3

RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale

**CCR Re**

157, boulevard Haussmann

75008 PARIS

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CCR Re relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques.

## 3 Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0) 1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Île-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

### Point clé de l'audit n°1 - Évaluation des Provisions pour sinistres à payer

#### Risque identifié

Les sociétés pratiquant des opérations de réassurance acceptée doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris les frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2021 pour un montant de 118,3 millions d'euros pour les opérations de réassurance Vie et de 1 686,9 millions d'euros pour les opérations de réassurance Non-Vie. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit.

Les incertitudes inhérentes à l'estimation des provisions techniques sont accrues pour les réassureurs, principalement en raison de l'intervalle de temps plus important séparant l'événement lui-même de la demande de paiement du sinistre faite au réassureur, de la dépendance vis-à-vis des cédantes pour obtenir des informations sur les sinistres et des divergences de pratiques en matière de provisions chez les cédantes.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 1.8 de l'annexe aux comptes annuels : les provisions de sinistres déclarés par les cédantes sont enregistrées à réception des comptes cédantes et ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non.

La charge ultime des sinistres est déterminée à l'aide d'approches multicritères, notamment :

- Les prévisions des souscripteurs
- Les S/P moyens historiques
- Les projections actuarielles à partir de données historiques

La part de jugement est plus importante sur les garanties Non-Vie à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Construction). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres à payer constituait un point clé de l'audit.

### Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit comporte, avec une attention particulière sur les garanties Non-Vie à déroulement long, les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société ;
- Prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles que nous avons jugés clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions afin d'évaluer l'exhaustivité et la fiabilité des données et des modèles appliqués ;
- Appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et test des données sources ;
- Appréciation de la prise en compte des sinistres significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réalisation d'une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les principales branches et revue du passage au quantile 70/30 ;
- Analyse de la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la société ;
- Nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

3

### Point clé de l'audit n°2 - Estimation des primes acquises non reçues des cédantes

#### Risque identifié

Les primes acquises brutes comptabilisées au 31 décembre 2021 (801 millions d'euros) sont constituées par :

- les primes figurant sur les comptes reçus des cédantes ;
- l'estimation des primes non reçues ;
- la variation des provisions pour primes non acquises.

La société enregistre dès leur réception les comptes reçus des cédantes. À la date de clôture, les comptes non reçus font l'objet d'une estimation afin de comptabiliser la situation la plus proche de la réalité des engagements de réassurance pris par la société.

Cette estimation est déterminée en fonction de l'aliment prévu à la souscription du traité lequel est révisé régulièrement en fonction des primes réellement reçues des cédantes.

Il est spécifique à l'activité de réassurance d'observer une part importante d'estimés dans les primes émises au titre d'un exercice. La société revoit périodiquement ses hypothèses et ses estimations sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs. Les primes réelles peuvent se révéler sensiblement différentes des estimations faites par la société.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des primes de réassurance constituait un point clé de l'audit.

## Procédures mises en œuvre

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des primes à l'ultime, notre approche d'audit comporte les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- Appréciation de la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société ;
- Prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles que nous avons jugé clés, relatifs à souscription des primes et au traitement des comptes cédantes reçus ;
- Appréciation de la fiabilité des états produits par la société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les primes non reçues des cédantes, et test des données sources ;
- Réalisation de tests substantifs sur les primes comptabilisées à partir des comptes cédantes ;
- Mise en œuvre d'une estimation indépendante des primes à l'ultime sur les principales branches ;
- Analyse de la liquidation des primes non reçues comptabilisées à la clôture précédente au regard des primes réellement reçues afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par la Société ;
- Nous avons inclus dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'informations afin de réaliser des travaux visant à prendre connaissance de l'environnement du contrôle interne des systèmes utilisés par la société et testé le fonctionnement de certains traitements automatisés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par « l'article L.225-37-4 » du Code de commerce.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CCR Re par la décision de l'associé unique de la SAS Haussmann 157, devenue par la suite la société anonyme CCR Re, du 28 juin 2016.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 6<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des comptes et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

3

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

##### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit, des comptes et des risques

Nous remettons au Comité d'audit, des comptes et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des comptes et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit, des comptes et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit, des comptes et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 22 mars 2022

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard COURRÈGES

---

4

# ATTESTATION DU RESPONSABLE



# PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

## Nom et fonction de la personne responsable

Monsieur Bertrand Labilloy, Président du conseil d'administration et Directeur Général de CCR Re.

## Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu du commissaire aux comptes son rapport sur les comptes annuels dans lequel il indique avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport financier.

Le 22 mars 2022

Le président du conseil d'administration et Directeur Général

Bertrand Labilloy





157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00

[www.ccr-re.com](http://www.ccr-re.com)

